

CounterBalance International

Résumé du Bulletin Semestriel Hiver 2002

Association Internationale des Femmes Juge
Fondation Internationale des Femmes Juge
AIFJ-FIFJ

La FIFJ Honore Les Juristes du TICY-p.1

L'AIFJ-FIFJ, a répondu aux événements tragiques du 11 septembre en "Célébrant la Justice", le titre donné à un gala honorant trois femmes juges distinguées, qui apportent une contribution singulière à la paix et à la justice universelle en servant sur le Tribunal international pour les crimes de guerre en ex-Yougoslavie (TICY). Plus de 130 juges, avocats et avocats des droits de la personne ont participé à ce gala rendant hommage aux juges Carmen Argibay, Gabrielle Kirk McDonald et Patricia Wald, à l'ambassade de l'Argentine à Washington, qui a eu lieu le 15 novembre 2001.

Le ministre de l'Argentine, Ricardo Lagoria, le Sous-chef des missions, et la directrice de l'AIFJ-FIFJ, Arline Pacht, ont ouvert le programme avec des brèves remarques d'accueil. Ensuite, Nina Totenberg, une journaliste radio hautement respectée, a servi comme maîtresse des cérémonies et a présenté les honorées.

Cependant, la juge Argibay, l'ex-Présidente de l'AIFJ-FIFJ, n'avait pas besoin d'une grande introduction. Récemment nommée pour servir sur le TICY, elle débute un terme de quatre ans à partir du janvier 2002. Juge Argibay a parlé du rôle que l'Association Nationale des Femmes Juges des États-Unis a joué en l'inspirant à fonder une association des femmes juges en

Argentine qui a maintenant plus de 200 membres.

Les juges Gabrielle McDonald et Patricia Wald ont offert une perspective unique de la réalité quotidienne du travail au sein de la TICY. Juge McDonald s'est tournée vers un de ses jugements les plus importants, *Procureur contre Tadic*, pour illustrer les conditions dans lesquelles les juges ont travaillé. Le procès a duré 6 mois et a produit une transcription de 7000 pages avec 300 objets exposés. En 1997, Tadic a été reconnu coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il a reçu une sentence de 20 ans. Ce verdict est la première détermination par une cour internationale de la culpabilité d'un individu en liaison avec des violations sérieuses des lois humanitaires internationales, et la première condamnation en justice de la politique de "nettoyage ethnique". Cependant, parce que le tribunal a eu seulement une salle d'audience, d'autres procès ne pouvaient avoir lieu simultanément, ce qui a poussé les médias à critiquer sévèrement la lenteur du procès. Juge MacDonald considère que même si le TICY a pour but de donner une signification aux principes des droits de la personne rarement utilisés, ce tribunal ne devrait pas être visualisé comme un forum intellectuel, mais plutôt, comme une institution qui s'occupe de personnes qui ont énormément souffert. Comme exemple, elle a raconté l'histoire d'un des 27 témoins dans le cas *Tadic* qui, dans des tonalités assourdissantes, décrit la perte de ses deux fils. Pendant qu'ils étaient poussés de force dans des bus pour être transférés à un des camps d'emprisonnement serbes, son fils

aîné a été retiré de la foule et exécuté. Une fois dans le camp, il fut ordonné d'amener son deuxième fils à un interrogatoire. Ce dernier accepta à contrecœur tout en disant à son père de s'occuper de ses enfants. C'était la dernière fois qu'il a vu son fils.

Un autre témoin musulman a fait une déposition selon laquelle son voisin serbe, qui avait les clés de sa maison, tout comme lui avait les clefs de la maison de son voisin, et qui avait été témoin à son mariage, a été la même personne qui le terrorisait. Quand le juge McDonald lui a demandé comment ceci pouvait être possible, le témoin, qui était le directeur d'une grande école publique multiethnique, n'a pas pu répondre.

Le juge McDonald a déclaré que pendant sa présidence au TICY, elle eu beaucoup de discussion avec des groupes aux Etats-Unis dans un effort d'expliquer la réalité de la guerre en Bosnie et Croatie. Cependant, elle a trouvé que peu de personnes comprenaient cette réalité. Les événements en ex-Yougoslavie semblaient trop distants. Elle s'est demandée si la tragédie du 11 septembre pourrait modifier ceci, finalement forçant des personnes aux États-Unis à comprendre la responsabilité de tout un chacun.

La juge Patricia Wald était également bien connue à l'audience en tant que membre depuis 20 ans et la première femme juge en chef de la cour d'appel des États-Unis pour la zone de Washington DC. Arrivant d'un séjour de 2 ans à la Hague, elle a décrit le tribunal en tant qu'"une expérience importante et enrichissante". Elle a également reconnu qu'il y avait un certain nombre déceptions.

Par exemple, la juge Wald a précisé que tandis que son entière carrière juridique était

dans une cour d'appel, le TICY est une cour criminelle. De plus, ses 2 collègues faisaient partie des systèmes juridiques de loi civile où les règles probatoires sont tout à fait différentes de ceux des systèmes de droit coutumier avec lesquels elle est familière. Par conséquent, les juges ont dû négocier les règles pendant que les questions se posaient. D'ailleurs, les juges avec qui elle travaillait parlait la langue française, tandis que son dernier contact formel au français était pendant le lycée. Puisque les procureurs ont généralement parlé en anglais, et les témoins ont typiquement parlé dans des dialectes serbes ou croates, chacun était à la merci des traducteurs qui ont suivi des règles strictes au sujet de la durée de travail avant d'être substitués.

Juge Wald a indiqué qu'elle a été impliquée principalement dans 2 procès, dont chacun a duré une année. Dans un cas, un général a été accusé des milliers de morts des personnes musulmanes dans un camp d'emprisonnement notoire. Sa culpabilité n'était pas une conclusion courue d'avance puisqu'il ne se trouvait pas au site des massacres. Cependant, il a été condamné sur la base des interceptions radio des entretiens de ses supérieurs. Le juge Wald dit que ces supérieurs étaient les vrais criminels bien qu'ils n'aient pas été encore arrêtés. Similairement, dans un deuxième cas, cinq officiers, gardien de prison et commandants de poste, ont été accusés de traiter des prisonniers brutalement dans un autre camp notoire. Ici aussi, le juge Wald a dit que la difficulté est de trouver la preuve que les accusés se sont réellement engagés dans la violence. Le chef de police ayant autorité sur les gardiens de la prison s'est suicidé avant d'être arrêté, alors que le commandant du camp n'a pas été encore arrêté. Sans précédent pour les guider, le tribunal a dû déterminer si des gardiens pouvaient être condamnés comme criminels

de guerre lorsqu'ils n'ont pas fait plus que détenir les prisonniers forcés de subsister sans nourriture, conditions sanitaires ou abri. Dans une opinion de 300 pages, le groupe des juges, juge Wald y compris, a conçu la théorie du "but commun", c'est-à-dire, des personnes peuvent être amenées devant la justice s'il s'avère qu'ils ont contribué à un but commun. Ce problème n'a pas été encore résolu en appel.

Juge Wald a expliqué qu'avec tant d'accusés qui attendent maintenant leur procès, l'espace pour les garder est insuffisant et il n'y a que trois salles de procès à disposition. Une solution a été d'ajouter des juges *ad litem*, mais eux aussi font face à des problèmes de traduction ainsi qu'à d'autres obstacles logistiques. Craignant qu'il est impossible que le TICY les poursuive tous avant l'échéance de 2012, le juge Wald a proposé que les TICY et par la suite, la Cour Criminelle Internationale économisent leurs ressources limitées en s'occupant seulement des crimes les plus sérieux. Les autres crimes, elle a suggéré, pourraient être jugés dans des tribunaux nationaux.

Dernièrement, Juge Wald a lamenté la pénurie des femmes parmi les juges du tribunal. Il y a plusieurs femmes talentueuses qui font partie des procureurs du TICY, mais malheureusement elles se trouvent dans des positions inférieures dans la hiérarchie judiciaire. Dans l'élection la plus récente, une seule femme a été nommée sur le TICY. Elle s'est réjouit de voir que 5 sur les 12 juges *ad litem* sont des femmes.

En conclusion, Juge Wald considère que le TICY a contribué à mettre en pratique les concepts des droits humains. Mais malgré que le TICY ait assisté à la création du CIC, elle a souligné que il existe toujours des obstacles à surmonter.

La Conférence de Dublin Célèbre une Décennie de Succès *p.1*

Les femmes des quatre coins du globe se réuniront à Dublin pour célébrer le dixième anniversaire de l'AIFJ à sa 6ème conférence bisannuelle du 22 au 26 mai. Les ôtes, le Comité irlandais des femmes juges présidé par la présidente de l'AIFJ-FIFJ, Juge Mella Carroll, ont élaboré un ordre du jour comprenant des sessions éducatives profondes et poignantes qui donneront à réfléchir sur le thème de la « Justice Créative » et un programme d'événements qui propose divers cadres pour l'interaction des juges participants.

En accueillant les juges à Dublin, Juge Carroll précise que « l'un des aspects les plus passionnants des conférences passées a été le sentiment vivifiant éprouvé lors de la rencontre d'autant de femmes juges ... participer aux diverses sessions permet de comprendre les problèmes auxquels les autres pays font face. Je suis confiante que celles qui viendront à Dublin ... se sentiront non seulement vivifiés, mais se sentiront aussi éclairés et auront un sentiment de puissance comme résultat de la participation à cette occasion importante ».

Le château de Dublin, dont les origines remontent au 13e siècle, sera le siège de la conférence. Une aile moderne de cette structure magnifique fournit un centre de conférence entièrement équipé avec la technologie la plus moderne, dressant ainsi la scène d'une réunion mémorable.

Une réception d'accueil lancera l'événement pendant la soirée du 22 mai. La suite de la réunion débutera le jour suivant avec un mot d'ouverture de la Présidente de l'Irlande, l'Hon. Marie MacAleese. Ce personnage public proéminent et admiré a commencé sa

carrière comme professeur de droit criminel et a plus récemment servi comme le Directeur d'études légales professionnelles à l'Université Queens de Belfast. Le professeur Angela Ward, professeur de droit distingué et érudite de l'Université d'Essex et expert dans les droits de la personne reconnu internationalement, livrera le discours de clôture.

Les Présidents Beverly McLachlin et Ronan Keane, respectivement des cours suprêmes du Canada et de l'Irlande, répondront aux propos provocateurs du professeur Ward. L'ex-présidente de l'Irlande et actuel Haut commissaire de l'ONU pour les droits de la personne, Marie Robinson, compléteront le programme avec une allocution importante le samedi, 25 mai.

Conformément à une pratique populaire aux conférences précédentes, un procès fictif relatif à un cas hypothétique concernant des problèmes liés au genre sur le plan international, plus particulièrement pour les femmes juges. Ce procès, sera présenté devant un tribunal composé de juges de l'AIFJ du monde entier. Et conformément à la coutume, les membres participeront à la réunion d'affaires plénière ainsi qu'aux vives discussions des comités régionales.

Bien sûr, la conférence ne serait pas complète sans le banquet de gala du samedi 25 mai. De nouveau, le Prix des droits de la personne sera présenté à la personne qui a fait une contribution majeure en faveur des droits de la femme.

Juge Carroll étend son invitation chaleureuse à tous de venir à Dublin, "une ville amicale, assez petite pour parvenir à la connaître en quelques jours", ce qui laisse le temps "de visiter également un bout de l'Irlande".

Nouvelles du Monde

p.2-3

Argentine - **Dra. Carmen Argibay** apporte la grande distinction à l'AIFJ et à son pays, en raison de son élection unanime à un terme de quatre ans en tant que membre d'intérim du Tribunal international de crimes de guerre en ex-Yougoslavie. Elle prend son siège au tribunal en janvier, 2002.

L'association de l'Argentine (AMJA) a élu des nouveaux officiers, **Dra. Estela R. Carcamo**, Président; **Dra. Hilda Kogan**, Vice-président; **Dra. Susana B. Parada**, Secrétaire; **Dra. Maria Susana Nocetti de Angleri**, Secrétaire par intérim; **Dra. Maria Ernestina Storni**, Trésorier et **Dra. Susana Castanera De Emiliozzi**, Vice-trésorier.

AMJA a programmé une foule de réunions éducatives dans l'année 2001. En mars, l'organisation a accueilli une conférence à laquelle **Dra. Argibay** a parlé de "Crimes de Guerre - Crimes Contre l'Humanité." Un mois plus tard, AMJA a conduit une discussion table ronde à laquelle les experts ont examiné "Les Droits des Femmes de Contrôler leur Corps."

En mai, AMJA a tenu sa septième conférence nationale à Parana, Entre Rios, qui s'est concentrée sur la question principale de l'AIFJ: La Femme, le Travail et la Pauvreté. En accord avec ce thème, le groupe a examiné divers sujets tels que "L'Exploitation de la Pauvreté: la Prostitution" ; "La Discrimination liée au Sexe dans le Lieu de Travail" ; " L'Identité Féminine: la Femme et Loi"; " La Femme, la Pauvreté et le Non-paiement de la Pension Alimentaire"; "Les Voies pour Confronter la Pauvreté"; "L'Influence de la Pauvreté sur le Droit Pénal" et pour finir,

"Le Droit des Femmes pour Contrôler leurs Corps."

En septembre, des membres ont passé en revue le livre *Gestion Juridique au Début du Troisième Millenium* et en octobre, **Dr Felipe Fucito** a parlé du sujet "Les Juges, la Société et l'Opinion Publique." Lors de sa réunion finale en 2001, AMJA a organisé un groupe de discussion adressant les aspects moraux du clonage.

Australie: La trésorière de l'AIFJ l'**Hon. Jane Mathews**, a pris sa retraite de la Cour fédérale, mais le système judiciaire australien n'a pas perdu ses services: elle est revenue à la Cour Suprême de la Nouvelle-Galles du Sud avec un grade supérieur.

Le Bangladesh : Avec le support du ministre de la justice, les femmes juges du Bangladesh ont produit une vidéo basée sur un conte écrit par **la juge Krishna Denath** qui dépeint la situation difficile des femmes sans propriété. L'histoire concerne une femme qui ne peut pas trouver un endroit pour vivre après qu'elle a quitté son mari qui a pris une deuxième épouse. La vidéo est montrée dans tout le pays et sera montrée à la conférence bisannuelle en mai.

Le Botswana: Tout en servant comme première et encore seule femme sur la cour suprême, **la juge Unity Dow** éditait récemment son deuxième roman de fiction.

Le Canada: Dans une allocution touchante intitulée: " Une Chambre de Justice est Construite de Nombreuses Différentes Pierres" la juge canadienne **Claire L'Heureux-Dubé** de la Cour Suprême a ouvert une conférence présentée par le chapitre canadien de l'AIFJ à Montréal, en novembre passé. Plus de 120 participants du Canada, l'Afrique, et de l'Amérique du Nord et du Sud ont assisté à la réunion qui s'est concentrée sur les engagements croissant

des pays signataires des conventions internationales et de la manière dont ces conventions peuvent être utilisés dans les tribunaux domestiques pour avancer les droits des femmes et des enfants. Pendant les sessions plénières de la conférence, un certain nombre juristes et experts en matière de droits de la personne ont souligné l'importance des normes internationales pour obtenir un ordre mondial. Comme Stephen Lewis, Envoyé spécial de l'ONU pour le SIDA en Afrique, a noté, l'élan derrière l'application des normes légales internationales à la loi domestique ne peut pas être arrêté. La juge **Shirley Abrahamson** de la Cour Suprême de Wisconsin, a encore précisé que les juges peuvent utiliser des principes internationaux de droits de la personne pour être mieux informés pour leur prise de décision, puisque "le monde est maintenant notre salle de procès. " De nombreuses discussions ont également été tenues sur des sujets tels que l'enlèvement d'enfants, le trafic des femmes et des enfants, le commerce, et la justice pour la jeunesse.

Après s'être adressé aux participants au dîner final, le juge en chef de la cour suprême canadienne **Beverley McLachlin**, a été présentée une adhésion honorifique dans l'AIFJ. La Présidente du chapitre canadien Juge **Karen Johnston**, et les juges **Donna Hackett, Margaret Larlee** et **Marguerite Trussler** sont crédités pour avoir organisé cet événement passionnant.

Le Chili : Pour la première fois dans l'histoire du pays, une femme, **Maria Antonia Villegran Moral**, est nommée à la Cour Suprême. La nouvelle juge a commencé sa carrière juridique en 1956. Tout en servant sur la cour des appels de Santiago, elle a été unanimement élue par le sénat à son nouveau poste. En même temps, la magistrate **Monica Eugenia Maldonado**

Croquevielle, à été la première femme élue comme " fiscales " dans une cour supérieure. Comme un sénateur s'est exprimé, " la justice chilienne a fait un grand pas en avant. "

Guyane : La juge **Désirée Bernard** nous écrit qu'en mai 2001 elle a été nommée chancelier et chef de l'ordre judiciaire dans son pays. Elle est la première femme dans ces postes en Guyane et dans les Caraïbes. Avant cela, elle a servi pendant 5 années comme la première femme juge en chef de la Cour Suprême.

Ireland: La juge **Mella Carroll** de l'Irlande, dans la photo avec le président de l'Université de la ville de Dublin (DCU), a été nommé chancelier et présidente du Comité de direction de DCU.

L'Italie : Afin d'apporter une présence bien organisée à la 6ème conférence bisannuelle à Dublin en mai, et avancer de ce fait les objectifs l'AIFJ et les droits des citoyens européens, l'association italienne des femmes juges (ADMI) a accueilli une réunion régionale européenne à Turin du 16 au 17 novembre. La réunion ses concentrée sur " Les Droits européens et la Créativité Juridique - La Famille et l'Economie. " Des femmes juges de France, d'Allemagne, d'Irlande, de Grande-Bretagne, de Roumanie et d'Espagne ont participé, y compris la Présidente de l'AIFJ **Mella Carol** et le professeur de droit international **Maria Rita Saule**, toutes les deux ont fait des discours principaux. Un certain nombre d'orateurs ont discuté la législation dans leurs pays ayant affaire avec la famille et la position des femmes dans l'économie. Les représentants du gouvernement et les membres du "Consiglio Superiore della Magistratura" étaient présentes, de même que d'autres invités distingués de Turin. A la fin de la conférence, les représentants d'ADMI ont

proposé une autre réunion pour envisager des programmes de formation communs pour les juges européens.

Le Kenya: Les juges du Libéria, du Nigeria, de Tanzanie, d'Ouganda, de Zambie et du Zimbabwe ont joint leurs collègues du Kenya pour la deuxième Conférence régionale africaine des femmes juges à Nairobi du 6 au 8 août. La conférence a exploré "L'Application des Instruments Internationaux et Régionaux de Droits de la personne au niveau national. Les experts ont examiné la charte africaine des droits des personnes et des peuplent, l'activisme juridique qui favoriserait les droits de l'homme, l'impact du tribunal international des crimes de guerre en Rwanda, les femmes, les enfants et le conflit armé, les droits des réfugiés et des retournés, le trafic humain, et une comparaison de la convention sur les droits des enfants avec la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Dans des remarques préliminaires, le juge en chef **Bernard Chunga** a loué femmes juges du Kenya pour leur défense des femmes et des enfants, qui a mené à la formation d'une division de la famille dans la cour suprême du Kenya et pour avoir apporté le programme Jurisprudence d'égalité (JEP) au Kenya.

En conclusion de la conférence, les délégués ont approuvé des résolutions qui demandent de renforcer et de domestiquer la Charte africaine des droits des personnes et des peuples pour accorder une plus grande protection aux enfants et aux femmes.

La juge **Joyce Alouch** annonce qu'elle a été élue au comité d'experts nouvellement créé de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Le Nigeria: L'Association nationale des femmes juges, félicite fièrement la juge **Roseline Ukeje**, fondateur de l'association,

sur sa nomination en tant que la première femme juge en chef de la cour d'appel fédérale, la cour la plus élevée du Nigeria.

L'Ouganda: L'association nationale des femmes juges a accueilli le deuxième séminaire du programme Jurisprudence d'égalité pour des juges du Kenya, Tanzanie, Ouganda et du Zimbabwe. Pendant la période de formation, une pièce de théâtre écrite par le Magistrat **David Batema**, a été mise en scène à un théâtre de Kampala. Parmi les spectateurs il y avait le juge en chef de la Cour Suprême d'Ouganda, les ambassadeurs d'Irlande et des États-Unis en Ouganda. Sponsorisée par la Fondation Ford, la pièce de théâtre sera produite en format vidéo qui sera montré dans tout le pays.

Les Etats-Unis: Les femmes juges de New York ont travaillé pendant plus d'une année en préparant la 23ème réunion annuelle qui devait être tenue au Marriott Hôtel du World Trade Center (Tours jumelles) à partir 2 au 8 octobre 2001. Le 11 septembre, New York a été irrévocablement modifié. Refusant d'être intimidé, le Comité organisateur a déplacé la conférence à un autre hôtel. Un des orateurs de la réunion, juge James Gambolino, a dit: " Je suis chanceux d'être à New York aujourd'hui, où j'ai fait une présentation... à la conférence annuelle de l'association nationale des femmes juges (ANFJ), et j'ai eu la bonne fortune de rencontrer Juge **Sandra O'Connor**, et juge en chef **Judith Kaye** (de la cour des appels de NY)... Après le 11 septembre, j'ai été presque sûr que la conférence a été annulée. Une semaine plus tard, on m'a annoncé... qu'elle allait en avant... Incroyablement, l'assistance à la conférence s'est accrû... plutôt que de diminuer. Je vois ceci comme symbole du support et du courage des membres de ANFJ dans tout le pays.

Les Etats-Unis: Le directeur international de l'AFJ-USA, juge **Leslie Alden** a reçu le premier prix de \$2500 de Lexis-Nexis pour la proposition la plus exceptionnelle pour un projet de formation des juges aux États-Unis dans l'utilisation des conventions internationales des droits de la personne dans leurs cours. Le juge Alden a généreusement donné ce montant à l'ANFJ comme capitaux d'amorçage pour le projet.

Egalement, le juge Alden a récemment visité les avocats Taiwanais et d'autres professionnels qui examinent des voies qui rendront leur système juridique plus sensible aux soucis des femmes.

La juge récemment à la retraite, **Susan Finley**, a donné un compte-rendu du voyage qu'elle a fait au Brésil avec quatre autres experts en matière de lois liés à la drogue, dans le cadre d'un programme du Département d'extérieur des États-Unis, pour concevoir et offrir un cours d'une semaine à l'université de Gama Fila à Rio de Janeiro. L'ambassadeur des USA au Brésil et le ministre brésilien de la justice ont ouvert les sessions qui ont été assistée par des juges, des procureurs, des avocats, et des officiers de police.

Le Deuxième Terme de la Présidente Pillay: La juge présidente **Navanethem Pillay**, honorée par le prix de l'AIFJ des droits de la personne à la conférence de Buenos Aires il y a 2 ans, a récemment été élue à un deuxième terme de deux ans au Tribunal international de crimes de guerre en Rwanda.

Décisions de Dublin-p.4

Septembre 28 et 29, les officiers de l'AIFJ-FIFJ se sont réunis en session exécutive dans la bibliothèque de la cour suprême de

Dublin. Au cours de la réunion de 2 jours, les officiers ont approuvé plusieurs décisions cruciales conçues pour renforcer et assurer la stabilité de l'association et de sa Fondation. Spécifiquement, le Conseil exécutif est d'accord sur la recommandation d'une fusion de l'AIFJ et FIFJ de sorte qu'ils deviennent une seule organisation dans le nom aussi bien que dans la pratique. Ils ont également été d'accord pour soumettre une résolution pour approbation par les directeurs internationaux de l'AIFJ et la FIFJ d'établir un Comité directeur dont les membres effectueront des fonctions stratégiques telles que le financement, le contrôle du personnel aux sièges sociaux, la surveillance des activités budgétaires et fiscales et la recherche d'un nouveau directeur exécutif. Pour commencer la tâche de constituer un comité directeur, les officiers ont indiqué Agatha Aurbach et Joan Winship, la Présidente actuelle et membre du Comité consultatif de la FIFJ, pour servir *le pro tem* sur le comité directeur jusqu'au moment où un groupe permanent se constituera. Si une fusion est approuvée, les constitutions de l'AIFJ et de la FIFJ exigeront une révision étendue. La Présidente de l'AIFJ, Mella Carroll a nommé la juge Leslie Alden pour présider un Comité constitutionnel de révision. D'autres sujets importants seront des éléments prioritaires à considérer lors de la réunion d'affaires de l'AIFJ-FIFJ à Dublin ce mai.

Les Visages du Courage-p.5

La juge Radmila Dragicevic Dacic, présidente de l'association des juges serbes, a envoyé un message décrivant dans ses propres mots les conditions abusives dont la branche judiciaire a du faire face pendant le règne de l'ex président Milosevic, et le courage remarquable des juges et des jeunes femmes qui leur ont résistés.

Abondance de Livres - p.7

Les femmes juges du Ghana ont donné plus de 1000 volumes de matériel légal à leur bibliothèque de la cour suprême qu'ils ont reçue de l'ANFJ des Etats-Unis et l'AIFJ-FIFJ comme partie de FLAG, projet pour promouvoir l'éducation légale autour du globe.

ENCHÈRE PAS AUSSI SILENCIEUSE

De nouveau, l'enchère silencieuse toujours populaire sera une attraction à la conférence bisannuelle de Dublin. Chacun est encouragé pour faire des donations. Les donations caractérisant les arts et les métiers d'un pays membre sont particulièrement bienvenues. Tous les objets seront exposés plusieurs heures avant le banquet de la soirée de samedi, mai 25. Les soumissionnaires chanceux seront annoncés au banquet.

Le Comité organisateur encourage tous ceux qui participent à la conférence d'apporter avec eux à Dublin leurs donations et ceux d'autres contributeurs car l'espace est insuffisant pour les enregistrer à l'avance. Le comité demande aussi que les donateurs observent les règles suivantes:

- Les donations devraient avoir une valeur d'au moins \$15.
- Les descriptions de chaque donation devraient être tapées ou clairement écrites sur cartes de fichier 4 sur 6, y compris le montant pour commencer les enchères.
- Les descriptions devraient être expédiées avant mai 15 à la personne en charge de l'enchère silencieuse, juge Catherine Murphy à l'adresse 28 Palmerston Gardens, Dublin, Ireland ou envoyé à la juge Mella Carroll par fax à 353-1-497-8419. Nous vous prions d'être généreux - chaque cadeau sera une source de revenu qui reviendra à l'AIFJ.